

# Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal

## du samedi 21 mars 2026

**Installation du nouveau conseil municipal :** Pascal Dubuis, ouvre la séance et fait l'appel des conseillers municipaux nouvellement élus avant de déclarer le conseil municipal installé. Il passe ensuite la présidence de l'assemblée à Nicole Brosselard, doyenne de l'équipe municipale.

**Election du Maire :** Nicole Brosselard appelle le premier point de l'ordre du jour qui est l'élection du Maire. Elle demande s'il y a des candidats à la fonction. Pascal Dubuis présente sa candidature. Il précise que cette candidature n'était initialement pas prévue et qu'elle répond à une demande d'accompagnement. Il confirme, comme cela a été dit lors des réunions d'équipe préalables à l'élection municipale avant d'être communiqué à la population dans la note transmise avec les bulletins de vote, qu'il démissionnera de la fonction en milieu d'année 2027. Cette période permettra la transmission d'éléments propres au fonctionnement et à l'administration de la commune sur une année civile et une année scolaire complètes selon les modalités validées avec Ghislaine Ressot puis avec l'ensemble de l'équipe en amont de l'élection. Pascal Dubuis est élu avec quatorze voix pour et un vote blanc. Il prend la présidence de la séance.

**Détermination du nombre d'Adjoints :** Pascal Dubuis explique que le mode de fonctionnement antérieur pouvait autoriser d'avoir seulement l'équivalent de deux Adjoints de plein exercice, ce qui permettait des économies de fonctionnement. Compte-tenu de la situation un peu particulière de ce début de mandat, il est proposé de mettre en place trois adjoints, au moins dans un premier temps sur la période transitoire, comme cela avait été évoqué en réunion de liste. Dans cette configuration, en vue de son accession future à la fonction de Maire, Ghislaine Ressot serait candidate au poste de 1<sup>er</sup> Adjoint avec un engagement fort en termes de présence en mairie pour assurer une montée en compétence ainsi que l'établissement des contacts utiles avec les représentants des institutions et de l'ensemble des interlocuteurs de la collectivité. Deux postes d'Adjoint plus conventionnels seraient alors nécessaires en complément. L'un pour assurer le suivi de tous les sujets techniques. Cela concerne notamment la voirie, les bâtiments, les réseaux ainsi que de manière plus large l'entretien et le fonctionnement de tous les espaces et infrastructures publics. L'autre poste d'Adjoint serait dédié à ce qui concerne la vie locale et le lien social et notamment le contact au quotidien entre les associations, l'école, la population et la commune.

Le conseil municipal valide la mise en place de trois postes d'Adjoints selon l'organisation proposée.

**Election des Adjoints :** Pascal Dubuis précise que le mode d'élection des Adjoints a été modifié. Maintenant, les candidats doivent impérativement former une liste paritaire. Pour laisser le temps aux conseillers municipaux de constituer une ou des liste(s), la séance est suspendue.

A l'appel des candidats une seule liste se présente, constituée de Ghislaine Ressot, Guy Delêtre et Nicole Brosselard. Ghislaine Ressot, explique qu'elle s'engage à s'impliquer et à se dégager du temps pour le travail municipal afin de pouvoir prendre de nouvelles attributions et monter en compétence progressivement. Guy Delêtre postule pour être en charge des affaires techniques et Nicole Brosselard de la vie locale.

La liste composée de Ghislaine Ressot, Guy Delêtre et Nicole Brosselard est élue avec treize voix pour, un vote blanc et un vote nul.

**Charte de l'élus local :** Le Maire donne lecture de la charte de l'élus local. Cette charte énonce les règles de bon comportement et les principes déontologiques que doivent s'engager à respecter tous les membres du conseil municipal pendant la durée de leur mandat. Une copie du document est remise à chacun. Le Maire insiste sur les points relatifs à l'impartialité, l'intégrité et au service de l'intérêt général.